

Rudolf von Jhering



Les Indo-Européens avant l'histoire

Rudolf von Jhering

Les Indo-Européens avant l'histoire



Publié par Good Press, 2022

goodpress@okpublishing.info

EAN 4064066320959

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR ALLEMAND.

INTRODUCTION.

LIVRE PREMIER.

I.

1. LE TABLIER DE CUIR.

2. L'ÉPOQUE DE L'EXODE.

3. L'ÉPOQUE DE LA MIGRATION RESTREINTE AUX TROIS MOIS DU PRINTEMPS.

II.

1. POINT D'AGRICULTURE.

2. LE PEUPLE PÈRE ÉTAIT UN PEUPLE DE PÂTRES.

3. LE PEUPLE ÉTAIT SÉDENTAIRE ET TRÈS NOMBREUX.

4. LE PEUPLE PÈRE NE CONNAISSAIT NI VILLES NI MAISONS DE PIERRE.

5. LE PEUPLE PÈRE NE CONNAISSAIT PAS ENCORE LE TRAVAIL DES MÉTAUX.

6. ÉTAT D'IMPERFECTION DU DROIT.

III.

LIVRE DEUXIÈME.

I.

II.

1. PÂTRES ET PAYSANS.

2. LA VILLE.

3. MAISONS DE BOIS ET MAISONS DE PIERRE.

4. L'ARCHITECTURE A BABYLONE.

5. EMPLOI DE LA PIERRE ET DU BOIS CHEZ LES SÉMITES ET LES ARYAS EN DEHORS DU BÂTIMENT.

6. CUISSON DE LA PREMIÈRE BRIQUE. — PARALLÈLE ENTRE LA CHARRUE ET LA PIERRE.

7. L'EAU A L'ÉPOQUE PRIMITIVE.

8. COMMERCE, TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES, DROIT COMMERCIAL.

9. RÉSULTAT D'ENSEMBLE.

III.

IV.

1. NÉCESSITÉ INDISPENSABLE DE S'ORIENTER SUR LA RACE DE CES DEUX PEUPLES.

2. TENTATIVE FAITE PAR RENAN POUR RÉDUIRE LA DIFFÉRENCE DES ARYAS ET DES SEMITES AU POLYTHÉISME ET AU MONOTHÉISME.

3. LA RACE DES SÉMITES.

4. LA RACE DES ARYAS.

LIVRE TROISIÈME.

I.

1. LA TRADITION.

2. LES DIVERS ASPECTS DU ver sacrum.

II.

III.

LIVRE QUATRIÈME.

I.

II.

1. ÉPOQUE DE L'EXPÉDITION MILITAIRE.

2. DIVISION DE L'ARMÉE.

3. LE GÉNÉRAL.

4. LE DROIT DE BUTIN.

III.

IV.

1. LA FORME MONOGAMIQUE DU MARIAGE.

2. INDISSOLUBILITÉ DU LIEN CONJUGAL.

3. FÉCONDITÉ DE LA FEMME.

V.

LES FÉCIAUX.

2. LES PONTIFES.

3. LE RÉGIME DES AUSPICES.

VI.

LIVRE CINQUIÈME.

66
LES

INDO-EUROPÉENS

AVANT L'HISTOIRE.

ŒUVRE POSTHUME

DE

R. VON JHERING

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR

O. DE MEULENAERE

Conseiller à la Cour d'Appel de Gand

PARIS

LIBRAIRIE A. MARESCQ, Aîné

CHEVALIER-MARESCQ ET C^{IE}, ÉDITEURS

20, rue Soufflot et 17, rue Victor-Cousin

MDCCCXCV

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

[Table des matières](#)

JHERING a travaillé jusqu'à sa dernière heure, et la mort est venue le surprendre dans la composition de la plus étonnante de ses œuvres. Les soins pieux de M. von Ehrenberg, professeur à Goettingen, gendre du défunt, ont conservé à la science l'important fragment dont je publie la traduction. C'est une étude de premier ordre où l'on retrouvera toutes les géniales qualités de l'auteur de l'ESPRIT DU DROIT ROMAIN. Puissé-je en avoir donné une image exacte et pas trop indigne de l'original!

Gand, Juin 1895.

M.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR ALLEMAND.

Table des matières

Après avoir achevé son livre sur le Rôle de la volonté dans la possession, JHERING avait formé le projet de se vouer exclusivement à son Zweck im Recht; mais cédant aux instances amicales de BINDING, auquel il avait promis d'écrire, pour son Systematischer Handbuch der deutschen Rechtsmissenschaft, une Histoire du développement du droit romain, il se résolut à commencer en même temps cet ouvrage. Son projet était de consacrer quelques après-midi de chaque semaine à exposer librement, à mon collègue J. Merkel et à moi, l'histoire du droit romain telle qu'il l'avait dans l'esprit, en nous laissant ensuite le soin de la rédaction et de la réunion des matériaux nécessaires. Nous avions d'avance les doutes les plus sérieux quant à la praticabilité de ce plan, car dans les écrits d'JHERING la forme est au moins aussi caractéristique que le fond, et dès le premier essai, nous vîmes combien nos scrupules étaient justifiés: JHERING ne pouvait se retrouver lui-même dans les formules que nous essayions de donner à ses pensées, et le plan fut abandonné.

Mais JHERING avait «goûté le sang» comme il le disait, et l'histoire du droit ne le lâchait plus. Il eut d'abord le projet de ne faire des Réminiscences de l'époque primitive qu'un seul chapitre, de les traiter donc assez brièvement; mais avec sa nature toujours portée à creuser les profondeurs, chaque solution amenant une nouvelle question, jusqu'à ce qu'enfin il crût être arrivé au dernier pourquoi, ce chapitre s'élargit de plus en plus jusqu'à former tout un ouvrage.

Quels sont les éléments de civilisation que les Romains emportèrent de leur patrie primitive? Quels furent ceux que la migration et leur seconde patrie (il la croyait située au sud de la Russie) y ajoutèrent? Il ne lui suffit pas même de répondre à ces questions. Il se demanda enfin quelles traditions les Romains reçurent des Sémites (Babyloniens, Phéniciens, Carthaginois). Et ce fut ainsi qu'il consacra les deux dernières années de sa vie exclusivement à l'étude de la culture babylonienne dont il chercha à ramener le précoce et gigantesque épanouissement, à quelques nécessités purement pratiques, peu nombreuses et causées par la nature du sol. Le résultat de ces études forme le second livre du présent ouvrage, comprenant la moitié du volume. Le § 34 dirigé contre RENAN est le dernier qu'il ait écrit. Au moment où il allait s'occuper en détail de la race des Aryas et des Sémites (§ 35 et 36), matière qu'il abordait avec une satisfaction particulière — la plume lui tomba de la main. Au surplus, bien qu'inachevé, l'ouvrage est parvenu néanmoins à former un tout pleinement satisfaisant.

De l'étude d'abord projetée sur l'Histoire du développement du droit romain, JHERING a achevé l'introduction et quelques chapitres. Je voulais d'abord joindre cette œuvre comme appendice de la présente publication, mais lorsque, par la suite, je trouvai dans les papiers du défunt les autres fragments, il me sembla plus opportun de faire paraître le tout ensemble, sous la forme d'un petit livre séparé. La publication se fera au premier jour⁽¹⁾.

J'ai exposé la gènèse des INDO-EUROPÉENS AVANT L'HISTOIRE avec tous ces détails, d'abord pour faire

comprendre maintes inégalités, même quelques contradictions qu'un dernier remaniement aurait sans aucun doute fait disparaître, ensuite pour expliquer comment ce volume paraît non seulement chez ceux qui depuis de longues années ont publié les écrits de JHERING, mais en même temps chez les éditeurs des travaux de BINDING.

Si je ne produis cet ouvrage que plus d'un an et demi après la mort de JHERING, ce retard doit être attribué surtout à l'état du manuscrit. Pendant de longs mois, la veuve du défunt s'est infatigablement occupée du déchiffrement mot pour mot d'un texte en partie presque illisible; c'est grâce à elle seule, à son excellente copie, que l'œuvre peut enfin voir le jour. Ma tâche propre a été relativement faible. Après avoir réussi à établir le plan d'ensemble et les divisions qu'il comportait, j'avais à revoir la transcription, à vérifier les citations, à combler quelques lacunes, à corriger de légères négligences de rédaction, à couper par ci par là des périodes devenues trop longues. Je me suis néanmoins imposé la plus grande discrétion dans ce travail, bien que JHERING m'ait enjoint, à plusieurs reprises et instamment, d'agir à l'égard de son œuvre posthume comme je le croirais juste, et en particulier d'abrégé et de modifier à mon gré. Je crois que le monde a le droit de recevoir la dernière œuvre capitale de JHERING telle qu'il l'a écrite, dût-il subir quelques répétitions et des inégalités de style. J'ai observé une réserve plus grande encore quant au contenu de l'ouvrage, là surtout, naturellement, où je ne pouvais me rallier aux opinions de l'auteur; il m'aurait paru peu convenable d'exprimer mon dissentiment même sous forme de notes. Ceci s'applique aussi aux passages où

JHERING se met en contradiction avec des résultats acquis de la science allemande, et à ceux où se fait sentir le défaut de connaissance du droit germanique qu'il regrette lui-même (p. 358). Moins encore pouvait-il m'incomber d'anticiper sur la critique inévitable (à laquelle JHERING tout le premier fait appel, p. 354); je crois néanmoins pouvoir dès ce moment aller au devant de la contradiction sur un point important.

Dans son tableau du caractère du peuple fils aryen (Livre I), JHERING admet presque complètement les données de ZIMMER *Altindisches Leben* (1879), et comme celui-ci, il considère la civilisation du Rig-Veda comme l'état aryen primitif. Cette opinion pourra ne pas paraître étonnante aux Romanistes, car la culture des Romains, dès les premiers temps de la royauté, était bien plus avancée que celle des Indiens du Rig-Veda, d'après la conception de ZIMMER. Mais il en est autrement des savants qui connaissent le droit allemand. Lorsqu'ils apparurent à la lumière de l'histoire, les peuples germaniques se trouvaient à un degré plus bas pour le développement de l'Etat et du droit que les Indiens du Rig-Veda — même d'après la description de ZIMMER — ils devraient donc avoir reculé pendant la migration ce qui, improbable déjà pour les autres rapports, est littéralement inadmissible pour les institutions de l'État et du droit et aurait été certainement combattu avec la plus grande vivacité par JHERING lui-même. Or, et mon attention a été appelée sur ce point de source très autorisée, les derniers travaux des indianistes considèrent la civilisation du Rig-Veda comme déjà hautement développée, et ne remontant nullement à l'époque aryenne primitive. Que l'on compare

notamment ce que disent PISCHEL et GELDNER *Vedische Studien*, Tome I (1889) p. XXI et XXV, et l'on obtiendra un tout autre tableau que celui tracé par ZIMMER, et d'après lui par JHERING. Pour juger du degré de développement du peuple père aryen il faut donc se restreindre aux renseignements fournis par la linguistique comparée, aux analogies qu'offrent d'autres peuples pastoraux et aux conclusions que l'on peut tirer de la condition primordiale des Germains et des Slaves. Le peuple père aryen était un peuple pastoral, nomade, exclusivement composé de groupes familiaux; il n'était ni établi à poste fixe ni politiquement organisé ; sa véritable organisation politique ne date que de la migration; chez les Germains, elle s'est même encore continuée et achevée, comme la migration elle-même, dans les temps historiques.

Je crois donc que JHERING se trompait sur ce point , mais cette erreur ne présente aucune importance pour son ouvrage. En effet, plus l'état de culture du peuple père aryen était réellement bas, et plus il faut avoir égard pour la civilisation des nations européennes, et spécialement des Romains, à la migration et à l'influence exercée par d'autres peuples; les décrire est précisément la tâche qu'JHERING se proposa.

C'est donc plein d'espoir, mais aussi sous une douloureuse impression, que je publie cet ouvrage auquel le cœur d'JHERING tenait avec passion; composé par un homme plus que septuagénaire, il est le témoignage vivant d'une intarissable vigueur juvénile. A moins que je ne me trompe entièrement, il va de pair, dans son genre, avec l'ESPRIT DU DROIT ROMAIN, et le ZWECK IM RECHT; je vais

plus loin, les chapitres traitant de la civilisation babylonienne et de la migration aryenne forment peut-être l'expression la plus caractéristique de la pensée d'JHERING et de cette méthode qu'il a qualifiée lui-même de réaliste. Personnellement, je puis le dire à cette place, j'ai puisé dans le travail consacré à ce livre autant d'encouragements que de leçons. Bien plus, il m'a semblé vivre encore quelques courts instants avec celui qui était pour moi un second père, dont tous connaissent l'esprit, dont peu soupçonnaient l'âme, mais chez les siens vivra jusqu'au dernier souffle le souvenir de l'infinie bonté de ce grand cœur.

VICTOR EHRENBERG.

Göttingen, 30 mai 1894.

INTRODUCTION.

Table des matières

I. L'Orient, d'après l'histoire, est la mère patrie de la civilisation; c'est de là qu'elle a passé à l'Occident. A une époque où l'Europe était encore plongée dans le plus profond sommeil, régnait sur les rives de l'Euphrate, du Tigre et du Nil une active vie civilisée: de puissants royaumes avaient été fondés, d'immenses villes avaient été bâties, l'agriculture et l'industrie florissaient, l'art même et la science pouvaient déjà produire des œuvres remarquables, l'alphabet était inventé, les cours des étoiles était calculé. Par la voie de la mer, les Phéniciens et les Egyptiens apportaient les produits de cette civilisation sur les rives de l'Archipel ionien et grec, et les établissements commerciaux des Phéniciens étaient devenus l'école des populations de la côte; ce ne fut seulement de ces entrepôts du commerce maritime que la civilisation pénétra insensiblement dans l'intérieur des terres.

Mais ces éducateurs de l'Occident n'étaient que des individus allant et venant; les peuples mêmes auxquels ils appartenaient n'avaient aucune raison de quitter une patrie qui leur donnait infiniment plus qu'ils ne pouvaient trouver au dehors; ils n'ont point émigré. L'émigration est le sort des peuples et des individus auxquels la patrie refuse les nécessités de la vie; aux uns et aux autres, la misère seule met en mains le bâton de l'émigrant.

C'est par cette voie de l'émigration qu'un autre peuple de l'Asie fut appelé à faire naître l'Europe à la vie de l'histoire et à préparer le terrain pour la réception des

éléments de civilisation préexistants chez les autres peuples de l'Asie. La linguistique de notre siècle a établi à l'abri du doute que tous les peuples civilisés de l'Europe se font séparés de ce peuple dans la nuit du passé. Ils ont autrefois parlé la même langue que lui et il fallut la séparation du peuple fils d'avec le peuple père, puis sa division ultérieure en divers s branches, désormais indépendantes dans leur développement, et enfin le contact avec des peuples parlant d'autres langues, pour amener la différence extraordinaire qui, dès la première apparition de ces peuples dans l'histoire, sépare les divers idiomes de la langue du peuple père et entre eux, et ne laisse plus reconnaître l'unité originaire qu'à l'œil du linguiste.

La reconnaissance de cette descendance de tous les peuples indo-européens des Aryas est une des plus éclatantes découvertes scientifiques du dix-neuvième siècle. Le premier fruit en profita à la science du langage. C'étaient des informations précieuses tant sur le développement historique des diverses langues, que sur la formation du langage en général. Mais la science reconnut bientôt que les conclusions de la linguistique renferment en même temps des indications de choses et d'histoire. La langue d'un peuple contient l'inventaire de tout ce qu'il se croit propre, l'existence du mot affirme l'existence de la chose désignée par ce mot, l'absence du mot équivaut à l'absence de la chose; la langue est l'image fidèle de la réalité. C'est ainsi que guidé par le langage, on peut distinguer ce que le peuple fils aryen avait emporté lors de sa séparation du peuple père — le trousseau avec lequel il se mit en route — et ses acquisitions postérieures.

Lorsqu'une expression du langage est la même dans toutes les langues filles, ou seulement dans la plupart, tandis qu'elle était étrangère à la langue mère, on est autorisé à admettre que la chose, l'institution, l'idée désignée par cette expression est née chez les divers peuples à une époque où ils ne s'étaient pas encore séparés les uns des autres; si elle n'apparaît que dans l'une ou dans l'autre langue, nous pouvons conclure qu'elle n'a été connue du peuple qu'après la séparation.

Sans doute tout ce que l'on a cru trouver dans cette voie ne s'est point vérifié. En s'étudiant à nous donner les aïeux les plus dignes, on a haussé le degré de la culture du peuple père à un degré qui ne supporte pas l'épreuve de la critique, et VICTOR HEHN a rendu un service que l'on ne saurait assez apprécier à mon sens, en prouvant péremptoirement combien sont insoutenables maintes conclusions précipitées faites sous ce rapport .

La linguistique doit se laisser guider par l'histoire. Il incombe à celle-ci de déterminer, en comparant les institutions qui se rencontrent chez les peuples indo-européens à l'époque de leur première apparition, ce qui leur appartenait en commun avant qu'ils se séparassent entre eux, et ce qui doit être mis au compte de chacun. C'est tout particulièrement l'histoire comparée du droit qui est à même de nous donner des indications en cette matière, et quoique les recherches soient à peine commencées, elle peut déjà enregistrer des résultats importants. Certains faits sont aujourd'hui complètement acquis; je les ferai connaître plus tard.

L'intérêt qui m'a déterminé à étudier le passé des peuples indo-européens se rattache à ma spécialité professionnelle: le droit romain. J'ai voulu voir clairement comment les romains se sont comportés vis à vis des institutions juridiques du peuple aborigène qui leur ont été transmises, ce qu'ils en ont conservé, ce qu'ils ont modifié. Non point que ce fait comme tel, si intéressant qu'il puisse être pour l'histoire du droit, eût à mes yeux une haute valeur, mais à cause des indications que je croyais pouvoir y puiser par rapport au caractère distinctif de la race romaine. Les Grecs et les Germains ont conservé l'institution aryenne du duel judiciaire, les Romains point — pourquoi? Les Germains et les Slaves ont maintenu, même pour les terres labourables, la communauté aryenne de la propriété du sol, les Romains point — pourquoi? Et d'autre part cependant, chez aucun peuple indo-européen l'on ne trouve autant d'institutions du passé, que chez le peuple romain; elles forment, comme nous le verrons, une véritable mine pour la connaissance des origines. Voilà donc une attitude absolument différente dans l'un et dans l'autre cas, là une rupture complète avec le passé, ici sa conservation soigneuse; qui donc pourrait ici ne pas se demander comment se résoud cette apparente contradiction? Le premier fait accompli par l'esprit romain dans le domaine du droit a été la critique pratique des institutions juridiques du peuple père, c'était le travail d'Hercule au berceau.

Descendance des indo-européens des Aryas, et parallèlement, communauté de la langue et de certaines institutions, voilà tout ce qu'à l'aide du langage nous pouvons établir avec certitude; tout le reste est enveloppé

d'obscurité. Nous ne savons ni où demeurait le peuple père, ni quand a eu lieu l'exode, ni combien de temps s'est écoulé jusqu'à ce que les divers peuples indo-européens eussent leur assiette définitive, ni quelle route ils ont suivie, ni s'ils se sont séparés dès leur patrie originaire ou seulement plus tard.

La recherche scientifique en cette matière finit d'une part avec le peuple père et commence d'autre part avec l'entrée des diverses branches du peuple fils dans l'histoire. La lacune du temps intermédiaire est de celles que l'on ne peut combler; c'est un fleuve qui se perd dans la terre, et qui ne reparaît à un autre endroit qu'après un long cours. S'il était le même lorsqu'il reparaît, nous nous inquiéterions peu de son cours souterrain, mais à sa réapparition il est devenu entièrement autre; d'abord faible cours d'eau qui faisait tourner des moulins, il a acquis dans l'intervalle une puissance qui renverse tout ce qui lui fait obstacle. D'un seul cours d'eau il s'est formé plusieurs grands fleuves. A la place de l'Aryas s'est mis l'Européen, avec un type qui le fait contraster de la manière la plus tranchante avec l'Asiatique. D'où vient ce changement? Faut-il le mettre au compte de l'Europe? Est-ce la terre — et par là j'entends le sol, le climat, la configuration du pays — qui a fait l'Européen? Elle est autre en Grèce qu'en Allemagne, autre en Italie qu'en Angleterre et en Scandinavie. Et cependant le type de l'Européen passe de la même manière au travers de tous les peuples indo-européens. Non, ce n'est pas l'Europe qui a fait l'Européen, c'est l'Européen qui a fait l'Europe, mais il est devenu Européen à l'époque de la migration. Non par le seul effet de la longue durée de celle-

ci, mais par les institutions qu'elle avait suscitées, par les nécessités qu'elle imposait à l'énergie de l'émigrant. Le paisible pâtre aryen était devenu un guerrier obligé de conquérir chaque pied de terre jusqu'à ce qu'enfin il eût trouvé le pays dans lequel il se fixa définitivement; cette préparation, cette pratique continuelle de la guerre ont produit l'homme prédestiné à jouer en Europe le deuxième acte de l'histoire universelle. Dans la nuit de la période de migration que n'éclaire aucun renseignement, se prépara l'avenir de l'Europe; c'est l'obscurité du sein maternel. L'Hindou actuel et l'Européen sont des êtres absolument différents, et cependant ils sont les enfants d'une seule et même mère, frères jumeaux d'une nature originellement identique. Mais l'un d'eux, l'aîné, est resté l'héritier de la cour paternelle, pendant que le puîné, livré à lui-même, a pris la mer, parcourant tous les océans, bravant tous les dangers. Revenu après de longues années, il ne reconnaît plus son frère jumeau, tellement la vie a fait d'eux des êtres entièrement dissemblables. L'Hindou actuel est l'aîné, l'Européen est le puîné.

La vie sur mer nécessite d'autres arrangements que la vie sur terre, et il n'en fut pas autrement de la vie des indo-européens en marche, comparée à la vie de leur patrie. C'est ce que j'espère établir en me guidant par des points de repère historiques assez importants comme on le verra, et en exposant les nécessités complètement inéluctables qu'entraînait avec elle la migration. Je veux esquisser le tableau des dispositions et des rapports de la période migratoire, montrer l'indo-européen pendant son exode, examiner les influences morales de cette période sur les

sentiments et le caractère de l'indo-européen, essayer de faire voir le type de l'Européen comparé à celui de l'Asiatique et prouver comment s'est opérée la transformation. Pour moi personnellement, c'est ce que mes recherches m'ont fourni de plus précieux. Je leur dois la solution d'une question sur laquelle j'ai vainement recherché des lumières dans tous les ouvrages d'histoire: où donc le caractère propre de l'Européen, synthèse de toute l'évolution accomplie sur le sol de l'Europe, a-t-il sa source dernière?

J'espère pouvoir prouver (au livre V: la seconde patrie de l'indo-européen) que les migrants qui jusqu'alors formaient un peuple unique, auquel l'agriculture était encore étrangère, se sont heurtés à un peuple déjà familiarisé avec elle, qu'ils ont vaincu ce peuple et l'ont réduit sous leur dépendance, et ce au moyen d'un rapport que le peuple père ne connaissait point, mais qui dorénavant se conserva chez tous les peuples européens après leur séparation: la vassalité. Je place le siège de ce peuple dans les régions de la Russie méridionale, entre le Dnieper, le Dniester et le Danube. Ici le peuple migrant s'est arrêté pendant des siècles, jusqu'à ce que par l'imperfection de l'agriculture, en particulier par le manque d'engrais, le pays se fût de nouveau montré incapable de nourrir plus longtemps la population fortement accrue et qu'ainsi la même nécessité s'imposât à la population qu'autrefois dans la patrie originaire, celle de l'émigration d'une fraction. Mais le soulagement n'était que passager; après quelque temps la même situation critique se représenta et ainsi se succédèrent périodiquement ces

saignées. Maintes masses de peuple qui se mettaient en route ont sans doute péri; d'autres ont réussi à se frayer un chemin et à gagner une patrie définitive. Nous nous trouvons ainsi devant le fait de la séparation des indo-européens en peuples différents.

La tradition historique ne trouve rien à nous rapporter sur ce point. Le livre VI recherchera s'il n'y a pas de points de repère pour dissiper un peu l'obscurité qui s'étend sur cette histoire de la formation des peuples européens, et d'abord quant à l'ordre successif dans lequel s'accomplit le démembrement du peuple principal. Je m'en suis tenu aux cinq peuples qui sont seuls à considérer pour l'histoire de la civilisation, les Grecs, les Italiotes, les Celtes, les Germains et les Slaves. Les Illyriens et les Lettes ne présentent aucun intérêt pour elle. Mon opinion est que les quatre premiers de ces peuples se sont séparés dans l'ordre indiqué, tandis que les Slaves sont restés dans leur patrie et sans se séparer d'elle se sont seulement peu à peu étendus vers le Nord et l'Ouest.

Le deuxième point que je compte examiner est la question suivante: d'où vient la différence de ces cinq peuples? (Livre VII). Les types ethniques qu'ils représentent ne peuvent cependant être l'oeuvre du hasard; il doit y avoir eu des raisons, des causes déterminantes de leur production, et on se demande si ce que nous savons de ces types ne suffit point pour démêler ces raisons.

Là se termine l'ouvrage. Il résulte de cet aperçu qu'une très grande partie de mon étude est consacrée à un problème auquel la recherche scientifique ne s'est presque pas encore appliquée: combler la lacune béante entre

l'abandon de la patrie originaire de la part des Indo-européens et leur apparition sur le sol de l'Europe comme peuples distincts, bref la période de la migration. Il se peut bien que maint élément que je compte fournir soit très discutabile, mais je suis convaincu que mes recherches obtiendront des résultats certains, et cela seul suffit à mes yeux pour justifier l'excursion que j'ai entreprise sur un terrain jusqu'à ce jour presque inexploré. A coup sûr beaucoup de choses m'auront échappé, et je nourris l'espoir que mon essai stimulera d'autres qui disposent plus largement des connaissances linguistiques et historiques nécessaires, à poursuivre la voie dans laquelle je suis entré. En tout cas il y a là un problème dont la science ne peut se désintéresser, elle doit l'attaquer de front, et si le linguiste et l'historien se réunissent dans ce but, ce ne sera pas sans résultats. La préhistoire de l'Europe ne doit pas se contenter de ce fait que les Indo-européens descendent des Aryas, et qu'ils ont emporté dans leur nouvelle patrie mainte institution du peuple père; elle doit mettre en lumière un second élément infiniment plus important au point de vue historique, la période migratoire avec ce qu'elle a fait d'eux, c.-à-d. l'origine réelle des peuples civilisés de l'Europe. Ce que le peuple père leur a donné n'était que la matière plastique; dont la migration seule les a façonnés.

Je m'occupe dans le livre I du peuple père. Entièrement réduit à moi-même pour les livres suivants, je jouis ici de l'avantage de pouvoir utiliser les recherches d'autrui, mais je crois être en mesure de les étayer ou de les développer, çà et là, aidé de mes propres ressources. J'ai tenté autant qu'il était dans mes forces de m'assimiler ces recherches

mais n'ai pas jugé nécessaire de les appuyer de citations. Chacun peut se servir de ce qui est le bien commun de la science, sans s'exposer au danger d'être accusé de plagiat. Je n'ai fait de citations que là où il s'agissait de points exclusivement traités par tel ou tel auteur, et pour lesquels je devais me couvrir de l'autorité d'un spécialiste.

LIVRE PREMIER.

[Table des matières](#)

LE PEUPLE PÈRE ARYEN.

I.

Table des matières

SOL NATAL.

II. La tradition des peuples indo-européens n'a conservé ni le souvenir de l'époque de leur migration ni la mémoire de leur patrie originaire; ce que l'on peut citer sous ce rapport n'est que l'œuvre savante d'une époque postérieure et n'a par conséquent aucune valeur. L'opinion dominante relègue la patrie primitive des Aryas en Asie centrale, dans l'antique Bactriane, où, d'après les renseignements des anciens, il y avait un peuple du nom de Arii et une région nommée Aria; d'autres la placent dans les principautés danubiennes, en Allemagne, en Russie, même dans la Sibérie septentrionale, ce qui, à la vérité, expliquerait de la manière la plus simple l'émigration des Aryas de leur patrie originaire. Je me rallie à l'opinion dominante. L'attestation qu'elle peut emprunter à l'indication des anciens sur l'habitat des Arii se trouve à mon avis confirmée par une série de raisons importantes, parmi lesquelles il faut citer en première ligne le climat et ensuite l'ignorance chez le peuple aryen de la mer et du sel.

Le climat. Les anciens Aryas vivaient dans la zone chaude. S'il est possible de rapporter cette preuve, l'Europe se trouvera éliminée. D'autres déjà, ont fait valoir à cet effet le fait que le bétail chez eux hivernait en plein air, ce qui n'est possible que dans la zone chaude. Dans la zone froide il faut pour le protéger l'étable, pour le nourrir le foin, pour le coucher la litière. Toutes ces expressions sont étrangères

à la langue mère aryenne, preuve que la chose même était inconnue au peuple père aryen. Ce ne fut que lorsque celui-ci arriva dans des régions plus froides qu'il fut obligé de soigner pour le logement du bétail dans des étables et pour la paille, le foin, la litière; la légende grecque d'Hercule place l'étable dès l'époque la plus reculée (écuries d'Augias), chez les Aryas on la cherche en vain.

A cette raison, je crois pouvoir en ajouter trois autres jusqu'à ce jour soustraites à l'attention. J'emprunte la première au costume des Aryas anciens: un tablier de cuir , la seconde à l'époque du départ de la mère patrie: commencement de mars, la troisième à la limitation du temps de la migration aux trois mois du printemps: mars, avril et mai.

1. LE TABLIER DE CUIR.

[Table des matières](#)

Un tablier de cuir formait le costume de l'Aryas ancien; cela résulte de la manière dont le juriste romain GAIUS, III, 192, 193, décrit la perquisition domiciliaire en vue de retrouver des objets volés (furtum licio et lance conceptum). Parmi les formes solennelles romaines, il s'est conservé, comme je l'établirai plus tard par une foule d'exemples, une quantité extraordinaire d'usages et de dispositions des temps primitifs. Telle, à mon avis, la forme de la visite domiciliaire. Elle consistait en ce que le volé, vêtu seulement du tablier de cuir: licium , et muni d'une écuelle (lanx) vide, se rendait dans la maison du prévenu pour y pratiquer la visite domiciliaire. L'écuelle ne présente point ici d'intérêt, son but était évidemment d'indiquer que l'on

cherchait quelque chose, ce qui ne peut être représenté plus clairement qu'au moyen d'une écuelle ou d'un panier vides, et elle ne se rencontre que dans la forme romaine de la visite domiciliaire. Au contraire le tablier de cuir se retrouve chez les Grecs, et chez les Germains du Nord, avec un léger changement, à savoir sous la forme d'une longue chemise de crin . Il en résulte que nous nous trouvons devant une forme qui doit avoir été commune aux indo-européens avant leur séparation. Il est impossible que les Germains du Nord l'aient empruntée aux Grecs ou aux Romains, et réciproquement. Il me paraît tout aussi incontestable que la forme grecque et romaine était la forme originaire, seulement elle a été accommodée par les Germains du Nord à leur climat plus rude. Si la chemise avait été la forme originaire, les Grecs et les Romains n'auraient eu aucune raison de la remplacer par le tablier de cuir.

Pourquoi maintenant le tablier de cuir dans la visite domiciliaire? L'opinion courante que j'ai également partagée dans le temps répond: pour empêcher de dissimuler sous les vêtements la chose prétendument volée. Lorsque la chose volée était découverte, le prévenu, d'après le droit romain, devait en payer quatre fois la valeur, et il fallait par conséquent empêcher que le chercheur n'apportât lui-même, sous ses vêtements, la chose prétendument volée, et ne la cachât dans la maison pour la retrouver. Soit, mais fallait-il pour cela qu'il vînt tout nu? A quoi bon, lorsqu'il s'agissait d'un objet que l'on ne saurait pas cacher sous les vêtements, p. ex. une tête de bétail, une lance? D'après les termes généraux de la disposition du droit romain, il est

certain que la forme devait être observée dans ces cas également. Mais même lorsqu'il s'agissait d'objets qui pouvaient se cacher sous les vêtements — l'époque primitive ne devait guère en connaître; il n'y avait encore alors ni bijoux ni objets d'or ou d'argent — pourquoi cette nudité ? Il était tout aussi sûr de fouiller soigneusement les vêtements. La meilleure preuve que cela suffisait d'après l'opinion des Romains, c'est qu'ils connaissaient une seconde forme de visite domiciliaire — que j'appellerai la forme romaine, pour la distinguer de la première qui est la forme aryenne — dans laquelle le chercheur arrivait tout habillé, mais pour laquelle il fallait le consentement du prévenu. Pour l'amadouer on lui concédait une prime, en abaissant pour cette forme au tiers de la valeur la peine qui comportait le quadruple dans la forme aryenne. C'était une pierre de touche imaginée avec une malice vraiment romaine. Celui qui devait craindre la découverte acceptait volontiers la proposition, puisqu'au pis aller il en était quitte pour le triple; l'innocent la repoussait, et comme revanche de l'accusation injuste, il avait la satisfaction de voir son adversaire se retirer les mains vides, exposé tout nu aux regards et aux moqueries des curieux. On peut admettre que dans ce cas la perquisition, d'avance inutile, ne se faisait point. Que l'on se figure un romain notable obligé de comparaître tout nu aux yeux du peuple; tout le peuple romain serait accouru pour se repaître de ce spectacle.

La circonstance que le chercheur amenait des témoins pour lesquels n'existait point l'obligation d'être nus, montre combien peu comptait le danger de voir cacher des objets sous les vêtements. S'il avait réellement existé, les témoins

auraient également dû arriver nus, car à quoi bon empêcher la personne principale de dissimuler et de cacher, quand on le permettait à ses aides? Si pour les témoins il n'était pas nécessaire, pour parer à ce danger, de les faire comparaître nus, si l'on voyait plutôt une garantie complète dans la visite de leurs vêtements, pourquoi n'agir pas de même pour la personne principale?

Je crois avoir ainsi prouvé qu'il est absolument impossible d'admettre que l'ancienne forme de la visite domiciliaire eût une destination à tendance. Nullement commandée par des raisons pratiques, puisque la seconde forme suffisait complètement au but, cette forme aurait entouré la perquisition de difficultés telles qu'elle l'aurait littéralement interdite aux personnes d'un certain rang, et qu'elle aurait rendu pratiquement illusoire la protection du droit qui leur était destinée. L'opinion vraie est la suivante.

Le tablier de cuir était le costume habituel de l'Aryas primitif, de même qu'il est resté jusqu'à nos jours celui de l'Hindou du peuple; cette forme appartient ainsi à la catégorie de celles que je nomme. résiduelles : institutions commandées originairement par les rapports réels de la vie, et qui se sont conservées pour certains cas d'application comme formes purement vides, depuis longtemps abolies pour la vie ordinaire, par les progrès de la technique, pétrifications du temps passé.

Si j'ai frappé juste, le tablier de cuir acquiert la valeur d'un certificat d'origine des Indo-européens; il se range dans sa force probante à côté de l'hivernage du bétail à l'air libre. Si l'on demandait à quelqu'un: sous quelle latitude doit avoir vécu un peuple où l'homme allait sans habits et

où le bétail passait l'hiver à l'air libre? il ne devrait pas même réfléchir pour répondre: sous une latitude très chaude.

2. L'ÉPOQUE DE L'EXODE.

[Table des matières](#)

Comme je le prouverai plus tard (§ 37, 38), les Aryas ont abandonné leur patrie au commencement de mars, le 1er mars juste, d'après la tradition romaine fixée dans le culte de Vesta. De là résulte par une conclusion directe l'indication du climat.

Si leur patrie avait été située dans la zone tempérée, comme ils avaient le choix de l'époque, ils n'auraient jamais fait leur exode aussi tôt, et auraient attendu sinon le mois de mai, du moins le milieu d'avril. Au mois de mars, le temps est encore trop rude sous la zone tempérée, la neige est à peine fondue et empêche le bétail de chercher sa pâture, la surface du sol est humide, la marche rendue bien plus pénible, et non moins le combat contre l'ennemi; le campement de nuit en plein air avec femmes et enfants, tel qu'il était certainement imposé par les circonstances de la migration pour de grandes masses , était entièrement impossible. Il faut donc qu'au commencement de mars la température fût déjà assez chaude pour rendre la marche possible. La neige, s'il y en avait eu, était depuis longtemps fondue, les chemins secs, un campement de nuit possible en plein air sans danger pour la santé. Que l'on se figure la patrie de l'Aryas dans une des régions de l'Europe citées à ce propos: en Allemagne, en Russie, dans les principautés danubiennes, et que l'on se demande s'il serait parti dès le